

## CONVOCATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### DELTA PLUS GROUP

Société Anonyme au capital de 3 679 354 €  
Siège social : APT (Vaucluse), ZAC La Peyrolière  
334 631 868 R.C.S Avignon

#### Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 19 juin 2015

*Additif à l'avis de réunion paru au Bulletin des Annonces légales obligatoires le 6 mai 2015 bulletin n°54, n° d'affaire 1501733 (ajout d'un point à l'ordre du jour et ajout corrélatif d'une résolution) et Avis de convocation*

#### Additif au texte du projet de résolutions initial (*Ajout d'une vingtième résolution*)

##### « VINGTIEME RESOLUTION

*L'Assemblée Générale décide la division par deux de la valeur nominale des actions composant le capital social, pour la passer de deux euros à un euro. L'Assemblée Générale constate que l'opération de division de la valeur nominale n'entraîne ni la réduction ni l'augmentation du capital social qui demeure fixé à 3 679 354 euros et sera divisé en 3 679 354 actions d'un euro de valeur nominale chacune.*

*La division donnera ainsi lieu à l'échange de deux actions nouvelles contre une action ancienne. Les actions nouvelles jouiront à compter de leur émission des mêmes droits que les actions anciennes, en particulier pour les actions inscrites au nominatif depuis quatre ans au moins qui conserveront le droit de vote double qui leur est attaché.*

*L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, pour :*

- fixer, dans un délai maximal de trois (3) mois à compter de la présente Assemblée, la date d'effet de cette division de la valeur nominale de l'action ;*
- déterminer le nombre exact d'actions nouvelles à émettre en fonction du nombre d'actions existant à la date d'effet ;*
- réaliser l'échange des actions nouvelles contre les actions anciennes, procéder à l'émission des actions nouvelles et à l'annulation corrélatrice des actions anciennes ;*
- modifier l'article des statuts de la Société relatif au capital social ;*
- procéder à tous ajustements rendus nécessaires par cette division, et notamment à tous ajustements des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions de la Société ;*
- accomplir tous actes et procéder à toutes formalités ou déclarations requises ;*
- et plus généralement faire tout ce qui sera utile ou nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.»*

Le texte des autres résolutions demeure inchangé.

#### Avis de convocation

Les actionnaires de la société sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le **19 juin 2015 à 10 heures 30**, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

##### Assemblée à caractère ordinaire

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et sur les comptes consolidés.
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Examen des rapports spéciaux du Conseil d'Administration visés aux articles L.225-184, L.225-197-4 et L.225-129-5 du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration visé à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Renouvellement du mandat d'un administrateur arrivant à échéance courant 2015.
- Fixation du montant global des jetons de présence à attribuer aux membres du Conseil d'Administration.
- Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'obligations simples.
- Mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L.225-209 Code de commerce.

##### Assemblée à caractère extraordinaire

- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L.225-209 alinéa 7 du Code de commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'annulation des actions propres détenues par la société conformément aux dispositions des articles L.225-209 Code de commerce.
- Décision de modification des statuts pour créer un statut de censeur au sein de la société.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.

- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'augmentation du capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 du Code du travail.

*Additif à l'ordre du jour initial*

- Division par deux de la valeur nominale des actions.

Le texte intégral des projets de résolutions soumis au vote de l'assemblée, ainsi que les modalités de participation, ont été publiés dans l'avis de réunion paru au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* le 6 mai 2015 bulletin n°54, n°d'affaire 1501733.

*Le conseil d'administration*

**1502732**